

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 493

présenté par
M. Salles et M. Gomes

ARTICLE 23

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'universités et d'établissements »,

les mots :

« de recherche et d'enseignement supérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression des « PRES » - pôles de recherche et d'enseignement supérieur – et des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) au bénéfice de la « communauté scientifique » appelle une dénomination plus explicite qui traduise plus clairement la coopération fonctionnelle et la cohérence territoriale synthèse qui sont souhaitées.

Et est l'objet du présent amendement.